

Séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE		JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY		DELORME
HODZIC	MICHAUX		MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

DAUPHIN-GUTIERREZ	EYNARD	MARILLIER	GIRIN
SOUGH	DOUCET		

06 Pouvoirs :

DAUPHIN-GUTIERREZ	Donne pouvoir à	SEDDAS
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
SOUGH	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE

Délibération n° 20240926-013 / 7.5.3

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU – Edouard LACHENAL

Sur une proposition de la Commission vie associative et sportive, en date du 26 août 2024, il est proposé un accompagnement pour un sportif de haut niveau, habitant la commune de Marcy-l'Étoile.

Monsieur LACHENAL pratique la boxe Française, le Kick Boxing et le Full Contact en association et représentant la fédération nationale de suisse.

En octobre prochain (du 09 au 13/10), Monsieur LACHENAL va se rendre en Slovénie afin de disputer les championnats du Monde de Boxe Française.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 069-216901272-20240926-20240926_013-DE



Aussi Monsieur LACHENAL est à la recherche de soutien financier afin de participer aux frais de voyage, d'inscriptions, d'hébergement, de restauration, de matériel, engendrés pour cette compétition.

La Commission vie associative et sportive propose une enveloppe de 500€.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le versement de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention à hauteur de 500 € ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Emmanuel MICHAUX

Délibération n° 20240926-013 du 26/09/2024

Signataire : Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 04/10/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 04/10/2024